



5 septembre 2017

Qualité de l'air en Valais en 2016

(IVS).- Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) présente son rapport 2016 sur la qualité de l'air en Valais et son bilan de mise en œuvre du Plan cantonal de mesures. Une amélioration sensible de la qualité de l'air en Valais est observée depuis les années 1980, grâce aux différentes mesures prises dans les domaines des transports, des machines du secteur non routier, des chauffages et de l'industrie. En 2016, les conditions météorologiques n'ont pas eu d'influence particulièrement remarquable sur les niveaux de pollution. Les valeurs limites sur l'ozone sont encore fréquemment dépassées sur l'ensemble du territoire. Le niveau de pollution aux particules fines confirme une tendance générale à la baisse, tandis que celui des oxydes d'azote, surtout en centre urbain, montre une diminution marquée ces dix dernières années.

Le 8 avril 2009, le Conseil d'Etat adoptait un plan de dix-huit mesures pour lutter contre les concentrations excessives d'ozone (O_3), de dioxyde d'azote (NO_2) et surtout de particules fines (PM10) dans l'air valaisan. Toutes les mesures fixées sont mises en œuvre depuis 2013. La mesure de réduction d'impôt sur les véhicules les moins polluants (mesure 5.4.2) est abandonnée en 2016, pour des raisons budgétaires.

Les nombreux dépassements de valeurs limites pour l' O_3 , de mars à septembre, s'observent chaque année depuis le début des mesures en 1990. Les années avec de longues vagues de chaleur, comme en 2003 et dans une moindre mesure en 2015, montrent clairement que la lutte contre l'ozone est loin d'être gagnée, tant concernant sa production journalière et régionale à partir de gaz précurseurs et sous l'effet du rayonnement solaire, que de sa concentration de fond à l'échelle continentale. Bien que les immissions excessives d'ozone furent modérées en 2016, un nombre inhabituellement élevé de dépassements de la limitation horaire sur l' O_3 a eu lieu au mois de mai et surtout en régions rurales d'altitude. Un apport transalpin véhiculé par le foehn, vent du sud bien connu en Valais, a pu contribuer à cette observation hors du commun.

Les concentrations de dioxyde d'azote poursuivent leur diminution amorcée en 2007. La valeur limite en moyenne annuelle a été respectée à toutes les stations en 2016, comme les trois années précédentes, sauf à proximité immédiate de l'autoroute. En milieu urbain, une baisse régulière des niveaux de NO_2 est particulièrement visible depuis 2011. Les assainissements de chauffages domestiques et d'entreprises initiés en grand nombre en 2006 par des notifications du Service de l'environnement avec des délais de deux à huit ans, sont une explication principale de cette évolution.

Les concentrations de particules fines, polluant le plus préoccupant en termes de santé publique, confirment pour 2016 leur tendance significative à la baisse. La diminution est de 45% environ depuis 2006. En 2016, la valeur limite annuelle a été respectée dans toutes les régions valaisannes, comme en 2010, 2014 et 2015,



soit la quatrième fois depuis le début des mesures en 1999. Les conditions météorologiques hivernales n'ont pas compris de situations d'inversions thermiques prolongées, et seul un dépassement de la valeur limite journalière a été observé en janvier dans le Haut Valais. Il se trouve dans la tolérance de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair).

Globalement, les tendances observées sont encourageantes et soulignent l'utilité des efforts consentis dans les différents domaines. Concernant l'ozone, l'amélioration est sensible sur un recul de vingt-cinq ans, mais tend à stagner sur les dix dernières années. Les efforts doivent être poursuivis afin de garantir un air de qualité à l'ensemble de la population valaisanne. Un respect durable des valeurs limites de qualité de l'air nécessite des niveaux de pollution assez largement en dessous des limitations annuelles afin que les influences météorologiques, variables d'année en année, ne soient plus susceptibles d'augmenter la pollution au-dessus des seuils reconnus nuisibles et critiques pour la santé publique.

Note aux rédactions :

- **Un résumé du rapport « Protection de l'air en Valais - Mise en œuvre du plan cantonal de mesures et qualité de l'air en Valais » est joint en annexe. Le rapport complet peut être téléchargé sous www.vs.ch/sen, rubrique « Actualités ».**
- **Personne de contact**
Alain Klose, chef de section nuisances et laboratoire au Service de l'environnement – 027 606 31 85